

Conseil d'Administration de l'INRA du 12 octobre 2018 : déclaration liminaire de la CGT

12 octobre 2018

En dévoilant les premiers arbitrages sur la réforme des retraites, le gouvernement poursuit sa politique de casse sociale.

La retraite « à points » concerne tous les salariés, donc aussi ceux de l'INRA, et elle fait d'abord peser le fardeau sur le dos des plus fragiles : ceux qui ont eu des contrats précaires, des carrières hachées ou à temps partiel. Elle signifie la fin du régime de retraite des fonctionnaires avec une baisse importante du niveau des pensions, surtout pour les petits salaires, qui va obliger à repousser le départ en retraite. Nous refusons le passage à la retraite par points et nous exigeons le maintien du code des pensions des fonctionnaires et des garanties sur le niveau des pensions.

En poursuivant la route vers CAP2022 qui doit aboutir à la suppression de 120 000 fonctionnaires dont 50 000 fonctionnaires d'Etat d'ici 2022, le gouvernement, se félicitant des 4500 suppressions déjà réalisées depuis 2016, souhaite accélérer.

Dans ce contexte est-ce un hasard de découvrir une lettre du Premier ministre Édouard Philippe voulant engager une "rationalisation [du] dispositif de recherche au service du développement" ?

Le Premier Ministre demande, dans un courrier en date du 24 septembre 2018, à quatre inspections générales (IGAENR, IGF, IGAE et CGAAER), d'étudier la "perspective d'un rapprochement" plus poussé entre le CIRAD et l'INRA ainsi qu'entre l'IRD, le CNRS et les "universités concernées".

Les économies attendues doivent être chiffrées en ETP et en masse salariale, avec une proposition de calendrier de mise en œuvre. Le rapport est attendu au 1^{er} décembre 2018 et il n'y aurait pas de soucis à se faire. [Nous invitons les personnels à en juger par eux-mêmes par la lecture de cette lettre.](#)

Concernant le projet de fusion de l'INRA et de l'IRSTEA, la réponse à l'Assemblée Nationale, le 4 septembre, du ministre de l'Agriculture à M. le député Chassaigne, oublie, comme par hasard, la question sur « *les difficultés financières, en particulier de l'IRSTEA, laissent présager un nivellement par le bas des missions des établissements, sans garantie sur l'avenir de leurs implantations et les conditions statutaires de leurs personnels* ».

Ainsi, lors de la réunion commune des Comités Techniques de l'INRA et de l'IRSTEA du 8 octobre, une motion de défiance a été votée à la grande majorité des élus syndicaux qui se sont prononcés « pour un moratoire immédiat de ce processus de fusion INRA/IRSTEA, dans l'attente d'un engagement de l'Etat à relever les dotations des deux EPST à hauteur de leurs besoins, a minima d'une rallonge budgétaire immédiate permettant de mettre fin aux disparités de dotation de fonctionnement entre les deux établissements, en relevant celle de l'IRSTEA ».

La baisse des ressources a aussi des conséquences à l'INRA, où le processus de labellisation, en cours, des unités et des installations expérimentales fournit des résultats impensables. Le centre de ressources génétiques végétales ne serait pas labellisable au prétexte que son modèle économique ne serait pas viable. Bien évidemment, puisque les ressources biologiques sont un patrimoine, pour tous et qu'elles ne sont pas une propriété de l'INRA. Ainsi, il serait bien irresponsable de vouloir exiger un modèle économique viable sur des ressources génétiques.

Un autre signe de la baisse des ressources transparaît dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière où nous rencontrons de nombreux sujets d'inquiétudes : diminution du nombre de sites, cession de locaux, mise en location de locaux à des tiers, réaménagement et diminution des surfaces par tête, déconstruction, et, pour finir, remise en question et diminution drastique des logements en nécessité de service. Quelles conséquences pour les personnels qui devront subir tous ces déménagements ?

Nous terminerons par un chiffre révélateur : l'INRA affiche, dans son budget de 2018, une augmentation de 30% du nombre d'emplois hors plafond, c'est à dire de salariés payés sur contrat de recherche. C'est la poursuite d'une politique vers toujours plus de précarité pour les personnels de la recherche que la CGT INRA a toujours dénoncée.